



## Concubinage : comment sortir de l'indivision

Par **twinzy**, le **24/02/2008** à **11:17**

BonjourrrrrnJe me suis séparé de mon concubin, nous avons une maison en commun achetée il y a un an (le prêt est toujours en cours).rrrrnPour l'instant,il refuse de passer devant le notaire alors que nous sommes tous les 2 ok pour vendre .Il fait volontairement trainer les choses rnIl me reste donc comme seule solution de passer devant le juge en liquidation de l'indivision .rnJ aimerais savoir si cette procédure est longue .rrrrnAussi mon ex concubin veut vendre la voiture et partager.rnHors il n'a en aucun cas participé à son financement et le prêt contracté pour la payer était à mon nom ainsi que la carte grise.rrrrnAu vu de l'enlisement de la situation , j'aimerais savoir si je peux partir de la maison et reprendre toutes mes affaires personnelles sans que ça ne me cause de préjudice pour la suite. Il vit encore là-bas .rrrrnEnfin, qu'est-ce que je risque si j'arrête de payer les factures de la maison alors que je vis ailleurs .rrrrnMerci d'avance pour votre aide